



unesco

Patrimoine culturel
immatériel

19 COM

LHE/24/19.COM/13
Paris, le 4 novembre 2024
Original : anglais

**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Dix-neuvième session
Asunción, République du Paraguay
2 – 7 décembre 2024**

**Point 13 de l'ordre du jour provisoire :
Rapport du forum des organisations non gouvernementales**

Résumé

Le présent document attire l'attention du Comité sur le rapport du Forum des ONG du PCI concernant ses activités depuis la dix-huitième session du Comité en décembre 2023.

Décision requise : paragraphe 6

1. Depuis 2020, le Comité examine chaque année un « Rapport du forum des organisations non gouvernementales » en tant que point séparé de l'ordre du jour, à la suite de la demande formulée par le Comité lors de sa quatorzième session en 2019 (Décision [14.COM 15](#)). Conformément à la Décision [18.COM 15](#) adoptée par la dix-huitième session du Comité, il est demandé à la présente session du Comité, une nouvelle fois et pour la cinquième fois, d'examiner un tel rapport soumis par le Forum des ONG du PCI, figurant en annexe.
2. Le rapport met en évidence un large éventail d'activités mises en œuvre entre décembre 2023 et septembre 2024. Ces activités incluent des actions pour remédier au déséquilibre géographique parmi les organisations non gouvernementales accréditées, notamment à travers la sensibilisation, le renforcement des capacités des organisations non gouvernementales accréditées dans des domaines spécifiques (comme la mise en œuvre du Cadre global de résultats), l'expansion des efforts de communication, et le renforcement de la coopération avec d'autres programmes de l'UNESCO. Le rapport montre également le nombre croissant de webinaires, d'ateliers et d'interventions organisés par les groupes de travail établis sous l'égide du Forum des ONG du PCI. Ces groupes de travail explorent différentes problématiques thématiques liées à la sauvegarde du patrimoine vivant, tels que le changement climatique, le développement durable, le tourisme durable, l'archivage, les situations d'urgence, les personnes déplacées et la propriété intellectuelle.
3. Le rapport indique également que le Secrétariat est sur le point de lancer la deuxième phase du projet de cartographie des domaines de compétence des organisations non gouvernementales accréditées, en étroite coopération avec le Forum des ONG du PCI. Cette initiative est la continuation de la première phase de ce projet (2021-2023), dont les résultats peuvent être consultés sur la [page web](#) de la Convention. Une fois la deuxième phase terminée, les profils de 165 des 264 organisations non gouvernementales actuellement accréditées seront présentés en ligne. Le Comité souhaitera peut-être encourager le Secrétariat à poursuivre sa collaboration avec le Forum des ONG du PCI sur ce projet afin de s'assurer que l'exercice de cartographie couvre les autres organisations non gouvernementales accréditées.
4. Le Secrétariat a soutenu le travail du Forum des ONG du PCI pendant la période de ce rapport, en facilitant plusieurs réunions avec l'UNESCO afin de renforcer l'échange d'informations et la coordination. S'appuyant sur la participation active des ONG accréditées dans la récente réflexion globale sur les mécanismes d'inscription sur les listes de la Convention, et sur la réflexion autour d'une mise en œuvre plus large de l'article 18 de la Convention (y compris la réunion en trois parties d'un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée, deux réunions d'experts et deux enquêtes mondiales), la collaboration avec les organisations non gouvernementales accréditées s'est poursuivie lors de la mise en œuvre des initiatives thématiques de la Convention. Cette collaboration a impliqué deux enquêtes mondiales diffusées à toutes les organisations non gouvernementales accréditées et deux réunions d'experts auxquelles ont participé des représentants des organisations non gouvernementales accréditées. De plus, une assistance a été apportée pour la participation des représentants du Forum des ONG du PCI à deux réunions organisées par l'UNESCO : le 16e Forum international des ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO sur les « Cultures durables », organisé à Abidjan, en Côte d'Ivoire (15 au 16 avril 2024) et le quatrième « Forum mondial sur les politiques » du programme Mémoire du monde, qui s'est tenu au siège de l'UNESCO (29 octobre 2024).
5. Un soutien supplémentaire est accordé au Forum des ONG du PCI dans le cadre de la dix-neuvième session du Comité, notamment par le biais d'une assistance financière pour couvrir les frais de déplacement des organisations non gouvernementales accréditées basées dans les pays en développement, y compris tous les membres du Bureau exécutif du Forum des ONG du PCI. De plus, comme cela a été la pratique depuis plusieurs années, une salle de réunion sera dédiée aux activités du Forum des ONG du PCI tout au long de la semaine au lieu de la session du Comité. L'une des activités sera le symposium annuel du Forum des ONG du PCI, qui se tiendra le 1er décembre 2024, pour lequel le Secrétariat apportera son soutien afin d'assurer l'interprétation en anglais et en français.

6. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 19.COM 13

Le Comité,

1. Ayant examiné le document LHE/24/19.COM/13 et ses annexes,
2. Rappelant les décisions [14.COM 15](#) et [18.COM 15](#),
3. Prend note des activités entreprises par le Forum des ONG du PCI depuis la dernière session du Comité, notamment celles ayant le potentiel de renforcer le rôle consultatif des organisations non gouvernementales accréditées auprès du Comité ;
4. Félicite le Forum des ONG du PCI pour les activités visant à augmenter le nombre d'organisations non gouvernementales basées dans les régions sous-représentées et encourage le Forum à poursuivre ses efforts en ce sens, en étroite coopération avec les États parties, les centres de catégorie 2 et les Chaires UNESCO, et en étroite coordination avec le Secrétariat ;
5. Exprime sa reconnaissance pour la volonté démontrée par le Forum des ONG du PCI de poursuivre activement le développement de la Convention et de soutenir ses organes directeurs, notamment en ce qui concerne les initiatives thématiques de la Convention, les synergies entre la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel, le patrimoine immatériel et le changement climatique, le tourisme durable, l'archivage, ainsi que la réflexion sur une mise en œuvre plus large de l'article 18 ;
6. Se félicite de la poursuite de la cartographie des compétences des organisations non gouvernementales accréditées et leur visualisation via la page web de la Convention, et demande au Secrétariat de poursuivre sa collaboration avec le Forum des ONG du PCI afin de garantir que l'exercice de cartographie couvre les organisations non gouvernementales accréditées restantes ;
7. Décide d'inclure un point séparé sur le « Rapport du forum des organisations non gouvernementales » à l'ordre du jour provisoire de sa vingtième session.

ANNEXE



Initiatives, activités et plans d'action du Forum des ONG du PCI - Un rapport à la 19e Session du Comité Intergouvernementale de Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel

Le Forum des ONG du PCI est la principale voix de la société civile pour la Convention du PCI de 2003, mandatée par l'article 9 pour fournir au Comité des services consultatifs. Il s'engage dans de multiples activités qui traitent des questions clés, des politiques et des bonnes pratiques liées à la Convention. Elles couvrent un large éventail de sujets : le tourisme durable du PCI, la sauvegarde du patrimoine immatériel pour l'action climatique, la propriété intellectuelle, le Cadre global de résultats, la sauvegarde collaborative entre de multiples types de parties prenantes, le plaidoyer pour la culture en tant qu'objectif de développement durable, le PCI dans les situations d'urgence et parmi les personnes déplacées, l'archivage et les méthodologies participatives. Reconnaissant l'impératif de corriger les déséquilibres dans la représentation géographique des ONG accréditées, il organise des activités dans chaque région sous-représentée pour générer des demandes d'accréditation d'ONG du PCI. Il continue de développer des relations de collaboration au sein et au-delà de l'UNESCO tout en construisant son propre développement organisationnel en tant qu'ONG.

Le Forum représente 264 ONG de toutes les régions de l'UNESCO. Ses membres, de nature diverse, comprennent des organisations communautaires ainsi que des ONG régionales, nationales et internationales. Elles possèdent une expertise très variée, notamment en matière de pratiques de sauvegarde innovantes entreprises en collaboration avec de multiples types de parties prenantes et d'élaboration de politiques en phase avec la mission de la Convention. Grâce à ses nombreuses activités parallèlement aux réunions du Comité, aux groupes de travail actifs tout au long de l'année et aux plateformes de communication robustes récemment élargies, il sert de lieu de rencontre aux ONG accréditées (ONGA) pour partager leur expertise, construire des réseaux régionaux plus solides et faire progresser la mise en œuvre de la Convention. Ce rapport décrit les activités en cours ainsi que les nouvelles initiatives menées et prévues au cours de l'année écoulée.

Corriger les déséquilibres géographiques et promouvoir l'engagement inclusif

Le Forum se mobilise pour corriger les déséquilibres géographiques parmi les ONG accréditées en organisant des ateliers en ligne pour présenter la Convention aux ONG non accréditées, décrire les avantages de l'accréditation et fournir des instructions sur la manière de demander l'accréditation. Ces activités, qui seront dirigées par le Conseil exécutif du Forum 2024 et assistées par son Groupe de travail sur une représentation géographique plus équilibrée, comprendront des ateliers en français et en anglais pour l'Afrique, en arabe pour les États arabes ainsi que pour les régions Europe de l'Est, Asie et Amérique latine/Caraïbes. Le format de ces ateliers s'inspirera des ateliers d'accréditation en ligne pour l'Amérique latine et l'Europe de l'Est organisés à l'hiver 2023, adaptés pour chaque région par des facilitateurs de la région ciblée. Comme les ateliers organisés en 2023, les ateliers de l'hiver 2025 impliqueront une collaboration avec les parties prenantes régionales et devraient à nouveau bénéficier du soutien financier et opérationnel du Centre de catégorie II. L'atelier de 2023 pour la région III, Amérique latine/Caraïbes, a été particulièrement fructueux. Le nombre d'ONG accréditées a doublé, passant de 11 à 23. Nous espérons que les ateliers en ligne organisés dans d'autres régions au début

de l'hiver 2025 connaîtront le même succès. Plus de 15 ONG non accréditées en Afrique ont déjà indiqué qu'elles participeraient aux ateliers pour l'Afrique. L'Unité du patrimoine vivant contactera les bureaux de l'UNESCO en Afrique et dans les États arabes, régions prioritaires cette année, pour les encourager à promouvoir ces ateliers et éventuellement à apporter une assistance au Forum. Nous serions particulièrement reconnaissants aux États parties de promouvoir et de participer aux ateliers dans leurs régions.

Le Forum est en train de créer une base de données des ONG non accréditées pour chaque région sous-représentée, avec des ajouts réguliers demandés aux membres du Forum, qui viendront compléter les coordonnées fournies par les États parties et les COMINAT. Cette base de données fournit les coordonnées des ONG qui seront invitées aux ateliers. Les demandes seront encouragées pour les ONG des régions sous-représentées qui sont fortement engagées mais pas principalement spécialisées dans le PCI, telles que les bibliothèques, les musées, les archives et les organisations culturelles. Les membres du Forum font preuve d'une plus grande sélectivité en encourageant les demandes d'accréditation de la région I, qui est fortement surreprésentée par rapport aux autres régions.

La participation inclusive des ONG de toutes les régions de l'UNESCO à toutes les activités du Forum est une priorité permanente. Des membres de toutes les régions sous-représentées sont représentés dans la direction du Forum et dans ses autres activités. Les membres du conseil électoral sont sélectionnés afin de représenter chaque région qui n'est pas représentée dans la liste électorale de l'année en cours (les listes électorales alternent entre les régions tous les deux ans).

les régions sont encouragées à rejoindre les groupes de travail. Les candidatures pour créer de nouveaux groupes de travail doivent compter au moins trois membres fondateurs de différentes régions. Chaque année, des séances d'orientation en ligne en français et en anglais sont proposées aux nouvelles ONG pour en savoir plus sur la Convention, l'ordre du jour, les règles et procédures des réunions et sur la manière dont elles peuvent participer le plus efficacement possible à leur première réunion du Comité intergouvernemental et aux activités en cours du Forum. Ces ateliers expliquent la Convention, l'ordre du jour et les moyens permettant aux nouvelles ONG de chaque région de participer efficacement à leur première réunion. Le Conseil exécutif est actuellement composé d'un membre élu de chacune des six régions électorales et d'un représentant d'ONG internationale. Le siège international, historiquement occupé par les organisations de la Région I, sera supprimé après la fin du mandat de son représentant actuel en décembre 2024.

Les groupes de travail (GT) sont l'élément vital du Forum et le principal moyen de participation active et inclusive. Au cours des deux dernières années, le nombre de GT a augmenté et un nombre toujours croissant de membres du Forum de toutes les régions participent à leurs travaux. Ils traitent des questions et pratiques clés du PCI, anticipent les préoccupations qui ne sont pas encore traitées par la Convention et traitent des questions d'intérêt et de préoccupation émergentes et en cours. Plusieurs des groupes de travail organisent des webinaires sur des sujets liés à leur domaine d'intérêt, ouverts à toute personne intéressée par le PCI. Les GT actuels sont les suivants :

- Conflits et déplacements
- Genre et propriété intellectuelle
- PCI, Changement climatique et environnement
- Développement juridique et politique
- Une représentation géographique plus équilibrée des ONG
- Cadre global de résultats
- Recherche

Tous les groupes de travail doivent avoir des exigences en matière d'élection de dirigeants, un énoncé de mission, une structure de gouvernance acceptable, un rapport annuel d'activités et un ordre du jour pour les travaux à entreprendre au cours de l'année à venir. Ils sont admissibles à recevoir une aide financière de 100 \$

pour la traduction et jusqu'à 300 \$ pour des projets spécifiques.

Pratiques, politiques et enjeux clés abordés par le Forum

Le Forum concentre de plus en plus son attention sur des aspects spécifiques du PCI. Ces pratiques, politiques et questions comprennent des sujets qui n'ont pas encore été traités dans la Convention, des questions émergentes et des aspects fondamentaux et en cours du PCI.

PCI et changement climatique

Le changement climatique menace le PCI à un degré croissant et rapide. Les pratiques agricoles, maritimes et forestières traditionnelles sont réduites et obligées de s'adapter. Les plantes utilisées pour l'artisanat et les spectacles ne sont plus disponibles à mesure que la biodiversité se perd. Des catastrophes naturelles de plus en plus graves déplacent les communautés de pratique. Si les communautés ont parfois pu utiliser leurs connaissances coutumières pour favoriser la résilience, la crise du changement climatique provoque des impacts négatifs inévitables qui nécessitent des réponses politiques du PCI éclairées par les systèmes de connaissances autochtones ainsi que par l'expertise scientifique, des stratégies d'atténuation et des actions climatiques pour sauvegarder les valeurs matérielles et immatérielles des populations vulnérables. En juin, le Forum a adopté la [Déclaration pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour l'action climatique](#), qui a lancé un appel à l'action et des recommandations pour faire face aux impacts de la crise du changement climatique sur le PCI. Ses recommandations politiques comprennent la recherche interdisciplinaire et intersectorielle pour la sauvegarde du PCI dans le contexte du changement climatique, l'intégration des connaissances traditionnelles des communautés avec l'expertise scientifique, l'amélioration du PCI en tant qu'outil de renforcement de la résilience, d'atténuation et de levier pour la biodiversité ; la prise en compte des relations spirituelles avec la nature et l'inclusion du changement climatique dans la liste des éléments du PCI et les rapports périodiques.

La Déclaration a été adoptée au terme de plusieurs mois de discussions politiques approfondies entre tous les membres du Forum, et finalisée lors d'une Assemblée générale extraordinaire. Elle a été lancée lors d'un événement parallèle avec des études de cas convaincantes lors de la 10^e Assemblée générale de la Convention devant un public nombreux d'États parties et d'ONG. Elle a également été citée dans la Note d'orientation de la réunion d'experts sur le patrimoine vivant et le changement climatique organisée par l'Entité du patrimoine vivant les 19 et 20 juin.

Le groupe de travail sur le patrimoine culturel immatériel, les changements climatiques et l'environnement organise tout au long de l'année des séminaires en ligne présentant des études de cas traitant à la fois des menaces et des stratégies de résilience. Cette année, les sujets abordés comprennent l'adaptation des techniques de construction traditionnelles pour le rétablissement après le tremblement de terre, l'impact du dégel du pergélisol arctique sur les pratiques de chasse et de cueillette des populations inuites ainsi que leurs mesures d'atténuation et les pratiques locales du patrimoine culturel immatériel dans la gestion des moulins à eau, l'irrigation des prairies, la capture des oiseaux et la protection des nids, le tressage des haies et l'apiculture utilisées pour comprendre et combattre les inondations, l'érosion et la perte de biodiversité.

Tourisme durable du PCI

L'inscription sur une liste du PCI entraîne souvent une augmentation soudaine du tourisme. Bien que le tourisme lié au PCI ait des impacts considérables qui ne doivent pas être ignorés, il a été largement négligé par la Convention. Le tourisme lié au PCI procure des avantages économiques aux détenteurs et à leurs communautés, mettant en lumière des traditions dont la pratique avait diminué et, le plus souvent, contribuant à un renouvellement et à une revitalisation des pratiques. Cependant, la recontextualisation des pratiques

culturelles coutumières qui se produit lorsque les traditions sont adaptées à de nouveaux publics, ce qui entraîne des changements de forme, de contenu et de signification culturelle, est souvent néfaste. Toutes les parties prenantes à la Convention devraient s'efforcer de veiller à ce que les activités touristiques liées au PCI soient bien ancrées dans les pratiques traditionnelles, préservent l'intégrité culturelle et incarnent l'autodétermination culturelle des communautés. Le groupe de travail de recherche du Forum a lancé un certain nombre d'initiatives pour examiner l'impact du tourisme sur le PCI et fournir des repères pour un tourisme durable lié au PCI. Ces initiatives sont lucides et reconnaissent à la fois les avantages et les effets néfastes du tourisme lié au PCI.

Le [dossier Web sur le patrimoine culturel immatériel et le tourisme durable](#), publié pour la première fois en ligne en 2022, continue de susciter une large attention parmi les acteurs du tourisme et du patrimoine, les praticiens du PCI et les chercheurs. Il a été traduit en français et doit être traduit en espagnol et en coréen. Il a fait l'objet d'un colloque et est inclus dans un programme d'études à la Sorbonne, est en voie d'intégration dans l'enseignement supérieur et contribue au développement des politiques et des pratiques dans le monde entier.

Le dossier Web est un document vivant qui continuera à être enrichi de nouvelles études de cas et de récits d'expériences touristiques illustrant les initiatives touristiques locales du PCI dans les contextes ruraux et urbains, et soulignant leurs dimensions réussies mais aussi difficiles. Il propose des outils concrets pour planifier des actions et construire des partenariats entre les praticiens et les acteurs du tourisme. Il a une portée mondiale, avec des exemples qui incluent le tourisme associé au Ninki Le sentier Nanka à travers les villages ruraux de Gambie, la danse Apsara au Cambodge, la pêche à la crevette à cheval à Oostduinkerke en Belgique ; l'application Florida Stories : Walk Tarpon Springs, qui permet de découvrir des sites associés aux traditions gréco-américaines et aux lodges andins au Pérou, qui associe l'écotourisme et la présentation du PCI par les communautés locales. Le groupe de travail sur la recherche produit également les Dialogues sur le tourisme du PCI, une série annuelle de webinaires et de conversations en ligne sur le patrimoine vivant et le tourisme. Ces dialogues incluent des intervenants sur le tourisme du PCI issus d'ONG, de l'industrie du voyage, du gouvernement et d'agences intergouvernementales.

Le Forum a mené plusieurs autres activités liées au tourisme en 2024. Le président du Forum a rencontré en juin le spécialiste principal du programme responsable du tourisme durable du Centre du patrimoine mondial pour discuter du tourisme du PCI et envisager des possibilités de collaborations futures. Des représentants du groupe de travail de recherche ont fait une présentation au Forum international de Jeonju sur le patrimoine culturel immatériel et le tourisme. De 2024 à 2027, ce groupe de travail soutient et conseille également le projet collaboratif « Living Heritage Journeys » d'Europe créative. Il explore des méthodes innovantes pour intégrer le PCI dans le tourisme de manière durable à travers 5 projets pilotes avec des sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO et des ONG accréditées pour développer de nouveaux instruments de renforcement des capacités pour un tourisme du PCI significatif et durable

Approches participatives pour la sauvegarde du patrimoine vivant

Les approches participatives et fondées sur la communauté pour la sauvegarde du PCI constituent un principe fondamental de la Convention de 2003. Depuis sa première ratification, des efforts constants ont été déployés pour identifier et mettre en œuvre des méthodes garantissant l'intervention des communautés dans l'inventaire, les nominations, la gouvernance du patrimoine et la sauvegarde continue. Le Symposium 2024 du Forum précédant immédiatement la 19.COM au Paraguay le 1er décembre explorera la participation des communautés du patrimoine, des ONG et des particuliers. Les sujets examinés comprennent la documentation et la recherche initiées et menées par la communauté ; les outils communautaires pour transmettre les connaissances et les pratiques culturelles, les approches de la gouvernance du patrimoine qui facilitent la prise de décision ascendante et le partage de l'autorité impliquant l'engagement mutuel des parties prenantes locales avec des experts extérieurs et des responsables gouvernementaux du patrimoine.

Le symposium sera essentiellement contribuer au développement d'un nouveau domaine thématique par le Groupe de travail de recherche sur les « Méthodes participatives et communautaires pour la sauvegarde du patrimoine vivant ». Ce domaine thématique vise à alimenter les efforts conjoints de la Convention de 2003 de l'UNESCO et de Mondiacult en faveur d'une gouvernance inclusive du patrimoine dans la mise en œuvre de la convention. Il vise également à renforcer le travail de toutes les parties prenantes en travaillant collectivement à la mise en œuvre du Cadre global de résultats.

Les propositions et présentations pour le Symposium seront incluses dans une publication en ligne.

Développer des compétences et des partenariats dans l'utilisation du cadre global de résultats et Rapports périodiques

Le Cadre global de résultats (CGR) est d'une importance capitale pour l'auto-évaluation des États parties sur la manière dont ils mettent en œuvre la Convention de 2003 et constitue une base pour leurs rapports périodiques. De nombreuses ONG ont du mal à utiliser le CGR, qui est considéré comme aride et très complexe. On ne reconnaît pas encore suffisamment la grande valeur potentielle de l'utilisation du CGR par les ONG pour parvenir à une compréhension globale de l'état du PCI et des progrès en matière de sauvegarde. De plus, la contribution importante et essentielle que les ONG peuvent apporter aux rapports périodiques des États parties est sous-utilisée. Le Groupe de travail sur le développement juridique et politique élabore un bref document d'information sur le rôle des ONG dans les rapports périodiques visant à informer les États parties sur la manière dont ils peuvent collaborer avec les ONG pour préparer leurs rapports périodiques et à montrer comment les ONG sont des partenaires essentiels dans les rapports périodiques. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur le Cadre global de résultats, le Forum élabore un manuel facile à lire qui expliquera comment utiliser le CGR, avec des études de cas illustratives portant sur certains des 26 indicateurs de base. Le rapport d'information soulignera la valeur ajoutée que les ONG peuvent offrir aux États parties en utilisant le Cadre de référence. Le manuel permettra aux ONG de voir comment elles répondent aux besoins émergents pour atteindre leurs objectifs de développement durable et d'autres objectifs. Lors de leurs réunions en ligne et grâce à l'élaboration de ces documents, ces groupes de travail étudient comment l'application du Cadre de référence pourrait donner un plus grand impact à la manière dont le travail des ONG aborde des questions telles que l'inclusion sociale et économique inclusive, les impacts du changement climatique sur le PCI et l'égalité des sexes. Le rapport d'information sera disponible en ligne sur ichngoforum.org et ichngo.net d'ici fin novembre 2024. Le manuel sera présenté lors d'une session le 1er décembre à Asuncion après le symposium du Forum sur les approches participatives de la sauvegarde.

Sauvegarder les documents d'inventaire pour les générations présentes et futures grâce à l'archivage

La Convention de 2003 sur le PCI génère, par l'inventaire, une quantité considérable de documents sur les traditions culturelles à l'échelle mondiale, probablement plus importante que jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité. Ces documents constituent un témoignage durable du PCI à l'usage des détenteurs contemporains et de leurs communautés, ainsi qu'une ressource inestimable pour les générations futures afin de maintenir et de revitaliser leur patrimoine immatériel. Les directives opérationnelles actuelles ne font que très peu référence aux archives, qui sont essentielles pour conserver ces documents de manière sécurisée, accessible et organisée. Les archives de folklore et d'ethnomusicologie établies au cours du siècle dernier contiennent des millions d'enregistrements et de textes du PCI qui constituent une ressource très utile mais négligée par la plupart des acteurs actuels du PCI. Les acteurs du PCI manquent d'orientations sur la nécessité de préserver les documents inventoriés et de conseils sur la manière de les conserver correctement dans les archives et autres dépôts. Qu'ils soient ou non conservés de manière appropriée dans un dépôt, les documents numériques ne sont pas éternels et doivent être migrés vers de nouvelles formes numériques de temps à autre. Ils nécessitent également une protection de la propriété intellectuelle et une prise en compte appropriée des besoins de confidentialité, en particulier pour les documents relatifs aux traditions sacrées.

Le Forum a lancé une programmation visant à informer les parties prenantes du PCI sur les besoins, les ressources et les pratiques en matière d'archivage. Il s'agit notamment d'une présentation à la 17COM, de recommandations sur l'archivage dans le rapport de la première phase du projet de cartographie visant à identifier les compétences des OANG et d'un événement parallèle à la 19COM, Que peut-on faire avec tous ces matériaux inventoriés - Archivage pour la sauvegarde du PCI. dont les co-sponsors incluent la Société internationale d'ethnologie et de folklore, le Conseil international pour les traditions musicales et dansées, la Délégation permanente de la Roumanie auprès de l'UNESCO, la Délégation permanente du Royaume des Pays-Bas auprès de l'UNESCO et la Présidente estonienne de l'UNESCO, Kristin Kuutma . Une réunion a eu lieu avec le chef de l'unité Mémoire du monde de l'UNESCO sur les collaborations potentielles et le président du Forum a présenté lors de leur Forum mondial en octobre les pratiques d'archivage, avec un accent particulier sur la documentation du PCI dans les situations d'urgence. Ces présentations mettront en lumière les nouvelles orientations des archives, qui incluent la diffusion en continu de fichiers audio et vidéo, la documentation contemporaine du patrimoine vivant entreprise par les archives, les activités archivistiques menées par la communauté qui incluent des métadonnées reflétant les catégories culturelles d'une communauté et des sites Web d'archives interactifs qui permettent aux utilisateurs de corriger les transcriptions et d'ajouter de nouveaux documents. Elles mettront également l'accent sur l'importance d'une relation intégrale entre l'inventaire, le consentement éclairé essentiel à la protection de la propriété intellectuelle justifié par des formulaires de consentement et le dépôt des documents collectés dans les archives. Les activités relatives aux archives menées par le Forum ouvriront, espérons-le, la voie à une inclusion substantielle de la nécessité de l'archivage dans les directives opérationnelles et les notes d'orientation de la Convention.

Propriété intellectuelle

Depuis les débuts de la Convention sur le PCI de 2003, la manière dont les droits de propriété intellectuelle (PI) devraient être utilisés pour protéger le PCI a fait l'objet de débats et a été considérée principalement comme relevant du domaine de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Malheureusement, cela signifie que la plupart des parties prenantes de la Convention ne sont pas pleinement conscientes des dimensions de propriété intellectuelle du PCI. En conséquence, de nombreuses parties prenantes du PCI restent mal informées, vulnérables et sans protection en ce qui concerne leurs droits économiques et moraux sur leurs pratiques et productions culturelles. Le Groupe de travail sur le développement juridique et politique comble ce vide dans le cadre d'une série de webinaires prévus sur les développements récents du droit et de la politique internationaux. Il a organisé un webinaire à l'automne 2024 pour présenter le nouveau Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, auquel un représentant de l'OMPI a été invité. Ce webinaire a abordé les questions clés relatives au traité et à son lien avec la sauvegarde du PCI ainsi que les mécanismes juridiques nationaux et régionaux qui peuvent être utilisés pour protéger les traditions culturelles. Le Forum a également permis d'en apprendre davantage sur les travaux connexes de l'OMPI portant sur l'élaboration des politiques, le consentement éclairé, l'assistance législative et le renforcement des capacités. En s'adressant à l'OMPI, le Forum ouvre la voie à une meilleure compréhension des droits des détenteurs du PCI et de la protection de ces droits, tout en établissant une association avec une organisation qui devrait être un partenaire clé du Forum et d'autres parties prenantes de la Convention.

La culture comme objectif de développement durable

Une campagne mondiale visant à faire de la culture un nouvel Objectif de développement durable (ODD) est en cours. Le Forum des ONG du PCI participe à cette campagne, menée par #Culture2030Goal, aux niveaux national, régional et international. Elle s'inscrit pleinement dans les efforts de plaidoyer de #Culture2030 auprès de l'ONU pour que la culture soit reconnue comme le quatrième pilier du développement durable, qu'elle soit intégrée dans l'agenda mondial du développement et qu'un agenda mondial de la culture soit adopté. Cinq membres du Forum ont présenté, lors d'une réunion à Abidjan, en Côte d'Ivoire, des ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO, la manière dont le PCI justifie cet objectif. Le Forum a publié une déclaration de soutien soulignant la relation entre le PCI et le développement durable.

La déclaration de soutien du Forum [à l'objectif #Culture2030](#) souligne les multiples façons dont le PCI fait partie intégrante du développement durable. Il s'agit notamment de l'éducation informelle pour transmettre la culture au sein des générations et entre elles, de l'apprentissage de la culture locale par l'éducation formelle, de la résilience et de l'adaptation face au changement climatique et à la perte de biodiversité, de la production alimentaire traditionnelle durable et des pratiques agricoles qui soutiennent la souveraineté et la sécurité alimentaires, de la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe en adaptant et en réorientant de manière sélective les pratiques culturelles traditionnelles, du tourisme durable et du rétablissement culturel dans les situations d'urgence. Le PCI est omniprésent dans la société et la culture, ce qui, selon le Forum, fournit des justifications substantielles à la culture en tant qu'objectif ODD qui se rapporte à la fois aux objectifs ODD existants et constitue un nouvel objectif qui souligne son importance primordiale pour le développement durable dans son ensemble.

Construire des ponts entre le patrimoine immatériel et matériel

La Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est née d'un mouvement qui a reconnu que la Convention du patrimoine mondial ne permettait pas la reconnaissance et la sauvegarde d'une dimension majeure du patrimoine culturel humain. Si l'immense succès de la Convention du PCI en peu de temps reflète la nécessité de la considérer comme un domaine distinct de la protection et de la sauvegarde du patrimoine de l'UNESCO, il n'en demeure pas moins que de nombreux monuments et la culture matérielle impliquent le PCI. La culture matérielle et les monuments évoluent au fil du temps en raison de l'action humaine, le PCI façonne la construction et la restauration des monuments et le savoir-faire traditionnel et les astuces du métier façonnent la manière dont un objet, un bâtiment ou un monument est créé. L'ICOMOS est une ONG accréditée pour le PCI qui dispose d'un Comité scientifique international pour le patrimoine culturel immatériel (ICICH) qui a récemment finalisé une charte du PCI. Dans une interview pour la première phase du projet de cartographie avec Munish Pandit, président jusqu'à récemment de l'ICICH, il a indiqué que le PCI englobe les croyances, les compétences en matière d'artisanat traditionnel de construction et les idées sur le métier que possède l'artisan, l'agencement des bâtiments, la sélection des matériaux, les processus de fabrication des matériaux, la sélection d'un site, les rituels et les chants. Il a noté que des facteurs écologiques sont associés à ce PCI et au patrimoine matériel d'un monument ou d'un site et que des rituels peuvent être exécutés avant, pendant et après l'achèvement d'un travail.

Pandit et son successeur à la présidence de l'ICICH, Angel Cabeza, ont exprimé leur intérêt à collaborer avec le Forum des ONG du PCI. La collaboration du Forum avec le président de l'ICICH est sur le point de commencer. Les membres du Forum qui sont également actifs au sein de l'ICOMOS ont commenté le projet de Charte du PCI de l'ICOMOS en leur qualité de membres de l'ICOMOS. La version finale du projet de Charte incarne leurs révisions, qui englobent les principales préoccupations du PCI, notamment la participation communautaire, l'inventaire, l'authenticité, la garde communautaire, le consentement éclairé, l'éthique et la sauvegarde. La Charte, une fois approuvée, devrait stipuler que son objectif est de reconnaître le PCI comme partie intégrante du patrimoine du site et d'encourager la pratique intégrée du patrimoine matériel et immatériel alignée sur la Convention de 2003.

L'ICOMOS est une ONG beaucoup plus grande et établie depuis plus longtemps que le Forum, et le Centre du patrimoine mondial est une unité établie de longue date de l'UNESCO. Le fort intérêt et l'engagement de l'ICOMOS envers le PCI ne doivent pas être considérés comme une concurrence avec la Convention sur le PCI, qui, bien que plus récente et plus petite, dispose d'un électorat très solide, enthousiaste et solidaire. L'établissement de nouvelles relations avec l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial (WHC) est opportun et important. En 2023, le WHC a financé le Forum pour effectuer des recherches et rédiger une publication en ligne sur le PCI, l'artisanat et le tourisme durable dans et autour des sites du patrimoine mondial, Sauvegarde du patrimoine vivant sur les sites du patrimoine mondial : études de cas sur l'artisanat et le tourisme durable. Elle comprend 10 études de cas et des recommandations pour des collaborations impliquant des entités

impliquées dans le PCI et le patrimoine matériel. Comme mentionné précédemment, le président du Forum a discuté des possibilités de collaborations futures avec le Spécialiste principal du programme responsable du tourisme durable du Centre du patrimoine mondial, qui a indiqué que ces collaborations pourraient avoir lieu si le financement devenait disponible. Les collaborations avec l'ICOMOS devraient être complémentaires, se soutenir mutuellement et préserver le caractère distinctif et l'autonomie de chaque organisation.

Le PCI dans les situations d'urgence et parmi les personnes déplacées

La recrudescence ces dernières années des conflits armés, des migrations en provenance des pays du Sud, des catastrophes naturelles et du changement climatique, ainsi que la pandémie de COVID-19, soulignent l'importance du PCI issu de ces situations et la nécessité de sauvegarder le patrimoine immatériel des personnes déplacées. Les membres du Forum s'emploient à documenter les traditions des communautés déplacées par la guerre en Ukraine, en Syrie, en Palestine, ainsi que par d'autres conflits. Partout dans le monde, des communautés, des groupes et des individus ont fait preuve d'une grande ingéniosité pour partager le PCI sur des plateformes virtuelles pendant la pandémie de COVID-19 et transmettre les traditions sur Internet lorsque cela était possible. Le groupe de travail du Forum sur les conflits et les déplacements recueille des témoignages de bonnes pratiques, des photographies et des vidéos relatives à la sauvegarde du PCI parmi les personnes touchées par les conflits et les déplacements. Il prévoit également de développer des relations avec les entités des Nations Unies qui fournissent une aide humanitaire afin d'intégrer les dimensions du PCI dans leur travail. Ce groupe de travail organise des événements, notamment un événement parallèle en ligne au 19COM présentant les meilleures pratiques et expériences de travail avec les communautés du PCI confrontées à des conflits et à des déplacements. Un programme est prévu à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés en juin 2025 afin de donner une plus grande visibilité à la portée internationale de cette problématique. L'événement inclura des réfugiés et une discussion sur leur PCI.

Phase II du projet de cartographie – Identification des ONG

Expertise, développement professionnel et élargissement de la mise en œuvre de l'article 18

La première phase du projet de cartographie visant à identifier les compétences des ONG en 2021-2022 a produit des résultats riches et inattendus. Bien que l'Unité du patrimoine vivant ait principalement soutenu le projet pour identifier les compétences des ONG accréditées, l'enquête et les entretiens ont révélé des domaines d'expertise jusque-là méconnus, ont ouvert la voie à de nouvelles méthodes de partage d'expertise entre ONG et ont révélé une grande variété de bonnes pratiques de sauvegarde qui devraient être utilisées pour une mise en œuvre plus large de l'article 18. Elle a également abouti à la création d'infographies de plus de 60 ONG qui ornent désormais le site Web du PCI de l'UNESCO avec des textes décrivant le travail de chaque ONG et illustrant leurs activités dans un format attrayant. Le Forum se réjouit que l'Unité du patrimoine vivant finance une deuxième phase du projet de cartographie, qui augmentera considérablement le nombre d'ONG couvertes. En s'appuyant sur la première phase du projet de cartographie, un nombre accru de types de pratiques de sauvegarde seront identifiés au cours de la deuxième phase. Comme ce fut le cas lors de la première phase, le Forum profitera des entretiens pour recueillir également d'autres informations sur la manière dont les ONG répondent aux exigences et aux opportunités de la Convention, leurs expériences avec le Forum et des recommandations pour améliorer le fonctionnement de la Convention.

La deuxième phase du projet de cartographie continuera d'examiner la manière dont les ONG mettent en œuvre les bonnes pratiques de protection identifiées lors de la première phase. Maintenant que ces pratiques ont été identifiées, la deuxième phase approfondira les sujets suivants en menant des entretiens avec les ONG :

- Programmes éducatifs formels et non formels qui impliquent la transmission du PCI à travers les générations et intègrent le PCI dans les programmes d'enseignement primaire, secondaire et supérieur

- Développement organisationnel, formation à la gestion financière, structures de gouvernance et utilisation de modèles commerciaux durables qui permettent la sauvegarde dans des organisations stables et financièrement sûres
- Pratiques de production de vidéos, de podcasts, de programmes de radio et de télévision qui amplifient le PCI auprès d'un large public et stimulent la sauvegarde
- Inventaire et documentation réalisés avec des membres de la communauté formés à l'utilisation d'équipements de documentation utilisant les technologies numériques
- Utilisation des archives, formation aux méthodes d'archivage, sites Web d'archives innovants et rapatriement du PCI collecté auprès de communautés extérieures à la source : initiatives qui stimulent une pratique renouvelée des traditions.
- Plusieurs modes de présentation et d'interprétation du PCI, notamment des programmes publics de musée, des festivals, des conférences/démonstrations et des concerts qui permettent de faire connaître le PCI à de nouveaux publics et d'offrir de plus grandes possibilités de pratique
- Initiatives touristiques durables du PCI qui offrent des avantages économiques aux détenteurs et à leurs communautés, impliquent l'autodétermination locale sur la manière dont les traditions sont représentées, maintiennent l'intégrité culturelle et, lorsque cela est justifié, restreignent ou interdisent l'accès aux étrangers
- Formation et commercialisation de l'artisanat
- Utiliser le PCI à des fins d'amélioration sociale et en intégration avec d'autres objectifs tels que la médiation des conflits et la lutte contre la violence domestique
- PCI généré pendant et après des situations d'urgence, notamment des catastrophes naturelles, des périodes de conflit armé, des pandémies et des migrations forcées
- Sauvegarde des pratiques culturelles moins fréquemment reconnues comme PCI, qui comprenaient dans la première phase la pratique des sages-femmes, la forge et d'autres pratiques de métallurgie, la danse martiale, les arts graphiques traditionnels, l'ethnoarchéologie, l'histoire orale, les noms de lieux, les pèlerinages, les traditions météorologiques et l'élevage
- Programmes reliant la durabilité environnementale et le PCI
- Programmes reliant le PCI et le patrimoine matériel, y compris le PCI utilisé dans les monuments et les programmes de préservation historique

Au cours des trois années écoulées depuis la première phase, le Forum a identifié les domaines d'expertise et de pratique supplémentaires suivants, qui seront inclus dans la deuxième phase de l'enquête et dans les entretiens avec les ONG qui les ont identifiés dans leurs réponses à l'enquête :

- L'impact du changement climatique sur le patrimoine culturel immatériel ainsi que les stratégies d'atténuation et de résilience
- Utilisation du Cadre global de résultats et collaboration avec les États parties dans le cadre de l'établissement de rapports périodiques
- Protection de la propriété intellectuelle
- Particularités du PCI en contexte urbain
- Questions de genre liées au PCI
- Approches participatives pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris la dynamique des relations qui limitent ou permettent la participation communautaire

Les réseaux régionaux entre ONG se développent et se consolident. Ces réseaux sont des plateformes idéales pour faire progresser le partage d'expertise en matière de sauvegarde et de gestion entre ONG. La phase II du projet de cartographie examinera comment mettre en œuvre un cadre d'assistance technique et de développement professionnel dans les domaines d'assistance technique et de développement professionnel identifiés comme prioritaires par les répondants à l'enquête. Ce cadre serait utilisé, adapté ou repensé dans chaque région. Il pourrait impliquer des programmes d'assistance technique et de développement professionnel à court et à long terme impliquant un mentorat entre pairs, à la fois virtuellement et en personne, au sein des

régions et entre elles. Les bonnes pratiques de sauvegarde et de gestion pourraient être présentées lors d'événements parallèles aux réunions du Comité intergouvernemental et produites au sein des régions.

Vers une meilleure intégration des ONG au sein de la Convention

Il est clair que le Forum se concentre sur de nombreuses questions, politiques et pratiques d'une importance capitale pour la Convention. Il est bien placé pour aborder ces sujets en raison de la vaste expérience de terrain de ses membres et de leur expertise professionnelle qui englobe tous les aspects du PCI. Bien qu'au cours des deux dernières années, de plus en plus d'occasions d'intervenir lors des réunions du Comité aient été offertes, il reste des domaines d'une importance cruciale dans lesquels le Forum n'a pas encore pu apporter de manière adéquate ses points de vue et son expertise. L'identification des bonnes pratiques de sauvegarde réalisée dans le cadre du projet de cartographie devrait contribuer de manière substantielle à une mise en œuvre plus large de l'article 18. Les résultats de cette recherche incarnent une quantité remarquablement importante de recherches et d'analyses qui peuvent éviter la nécessité de dupliquer les efforts pour faire avancer cette initiative. Le Forum estime qu'il devrait être consulté et contribuer à cette initiative à chaque étape de son développement.

De même, les thèmes actuels du Secrétariat concernent des sujets qui ont été traités dans le passé, dont les résultats devraient contribuer aux recherches et analyses entreprises pour ces domaines thématiques. Le symposium 2022 du Forum sur le PCI et le changement climatique et la série de dialogues actuels comprennent un certain nombre d'études de cas qui ont été négligées dans le développement du domaine thématique sur le changement climatique. Le symposium 2019 du Forum sur le PCI dans les contextes urbains comprenait des études de cas qui seraient utiles au thème du PCI dans les villes qui sera entrepris l'année prochaine. Et le projet du Forum sur l'entrepreneuriat artisanal et le tourisme durable entrepris pour le Centre du patrimoine mondial aurait pu contribuer au domaine thématique sur les dimensions économiques de la sauvegarde du PCI. Le Forum n'a pas été impliqué dans la planification et la mise en œuvre des domaines thématiques et, dans un cas, n'a même pas été invité à une réunion d'experts. Le Forum demande que les prochains domaines thématiques du PCI dans les villes et toutes les activités futures sur le tourisme appliquent les travaux effectués par le Forum et incluent ses représentants tout au long de la planification et du développement.

Le symposium sur le PCI en contexte urbain n'est qu'un exemple des politiques, pratiques et questions relatives au PCI abordées par le Forum que la Convention dans son ensemble n'a pas encore abordées ou a récemment commencé à traiter. Comme mentionné précédemment, l'archivage et la propriété intellectuelle sont des questions d'une importance cruciale pour la protection et la perpétuation du PCI qui n'ont pas encore été traitées par la Convention dans son ensemble. Les impacts du changement climatique, l'atténuation et la résilience étaient devenues une préoccupation majeure du Forum au moment où le thème a commencé.

D'autres questions de politique et de pratique abordées ici concernent les préoccupations actuelles de la Convention, notamment les approches participatives de la sauvegarde du patrimoine, le Cadre global de résultats et les rapports périodiques, le PCI dans les situations d'urgence et parmi les personnes déplacées et le développement durable. Le Forum peut apporter des contributions substantielles à ces domaines.

Les ONG sont activement intéressées par la prochaine réunion de MONDIACULT. Le Forum a largement fait la promotion de la récente enquête MONDIACULT auprès de ses membres, et beaucoup y ont répondu. Un webinaire sur le processus MONDIACULT sera présenté par le groupe de travail sur le développement juridique et politique en 2025.

Les collaborations avec d'autres entités de l'UNESCO et l'ICOMOS, en cours de discussion ou de développement, sont d'une valeur actuelle et potentielle pour la Convention. S'il est important que le PCI reste un domaine autonome du patrimoine au sein de l'UNESCO, les relations avec d'autres entités de l'UNESCO et des ONG internationales dans d'autres domaines du patrimoine représentent des alliances pour une cause

commune de promotion du patrimoine de l'humanité. En tant qu'organisation indépendante, le Forum est libre de poursuivre ces relations sans entraves bureaucratiques.

Il serait utile de définir le rôle du Forum et de ses ONG membres en termes plus spécifiques et plus concrets dans les Directives opérationnelles, au-delà de l'indication très générale qui permet l'accréditation des ONG « pour agir à titre consultatif auprès du Comité » et comme « véhicule de représentation ». Le présent rapport suggère certaines des façons dont le rôle consultatif peut être rempli dans les initiatives thématiques et autres activités essentielles de la Convention. Des mécanismes formels pourraient être établis pour consulter le Forum sur tous les domaines de la politique, de la pratique et de la protection. Le Forum pourrait être invité à initier des documents politiques tels que la déclaration sur les changements climatiques. Il pourrait également jouer un rôle plus important dans les processus de mécanismes d'inscription tels que ceux qui ont été recommandés au groupe de travail sur les mécanismes d'inscription en avril 2022. Il s'agit notamment de fournir des informations sur l'état et les impacts de la sauvegarde des éléments inscrits, effectuer des visites sur le terrain et fournir des services consultatifs qui pourraient inclure des suivis sur les éléments inscrits, soutenir le travail de l'Organe d'évaluation en fournissant des informations supplémentaires sur les demandes d'inscription d'éléments et servir de médiateur entre les acteurs gouvernementaux et intergouvernementaux, les communautés porteuses et les organisations de la société civile.

Plateformes de communication étendues

Une multitude de plateformes de communication robustes permettent une diffusion efficace et accessible des informations sur le Forum et la Convention, tout en servant de vecteurs de partage d'informations entre les membres. Elles peuvent également potentiellement présenter et discuter des domaines thématiques et d'autres initiatives de l'Entité du patrimoine vivant. En plus du [site Web](#), il existe une [newsletter réactivée](#) ainsi que des comptes Facebook et LinkedIn. #Heritage Alive, une publication annuelle en ligne, présente un aspect différent du PCI chaque année, le prochain numéro étant consacré à la vannerie. Les praticiens du PCI en début de carrière sont encouragés à contribuer à #Heritage Alive par le biais du Prix Albert Van der Zeijden, qui est décerné à un jeune contributeur à la publication. #Heritage Alive présente également un programme de films et de vidéos pendant la semaine de 19COM. Un programme de films et de vidéos de documentaires sur le PCI d'Amérique latine et des Caraïbes sera également organisé parallèlement à 19COM, organisé par #Heritage Alive et Acampadoc, une ONG basée au Panama. Le site Web du Forum est mis à jour fréquemment et est en cours de refonte. Il publie les statuts du Forum, les informations des groupes de travail, les procès-verbaux des réunions du Conseil exécutif et des publications, notamment le dossier Web sur le tourisme et #HeritageAlive. Les procès-verbaux du Conseil exécutif sont également publiés par ICHNGO.NET, un autre important véhicule de communication du PCI publié indépendamment du Forum par l'ICHCAP. La lettre d'information du Forum, qui fournit des informations détaillées sur les événements et les activités du Forum et des OANG, est désormais publiée plus fréquemment. Des e-blasts sont envoyés à tous les membres des OANG tout au long de l'année, en particulier dans les mois précédant les réunions du Comité intergouvernemental. Le Forum continuera à développer ses capacités de communication. Il prévoit d'élargir son équipe de communication, actuellement largement concentrée au sein du Conseil exécutif, pour inclure davantage de membres en général.

Développement organisationnel – Progrès récents et prochaines étapes

Toutes les activités décrites ici sont menées par des bénévoles très motivés, par l'intermédiaire de groupes de travail et d'un conseil exécutif qui comptera 6 membres à partir de 2025. Le Forum est une jeune organisation en pleine croissance qui a créé les documents constitutifs et les procédures de gouvernance attendus de toute ONG. Elle a créé et révisé ses statuts et son code de conduite au cours des cinq dernières années et a détaillé les règles électorales pour ses élections ainsi qu'un conseil électoral chargé de superviser et de produire les élections. L'Assemblée générale du Forum, qui se tient au moment des réunions du Comité intergouvernemental, fait office de réunion annuelle. En juin, il a tenu une Assemblée générale extraordinaire pour la ratification de la Déclaration pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour l'action climatique.

L'Assemblée générale extraordinaire a suivi une période de commentaires en ligne au cours de laquelle tout membre pouvait discuter du projet de Déclaration et proposer des révisions. Pour la première fois cette année, un appel à propositions ouvert a été lancé aux groupes de travail pour la production du symposium annuel.

Comme on peut le constater, le Forum mène une remarquable variété d'activités pour une organisation entièrement bénévole. Reconnaissant qu'il commence à atteindre les limites de sa capacité administrative, le Forum commence à explorer la possibilité de créer un poste de personnel consacré à l'administration. Les ressources financières modestes, qui s'élèvent actuellement à moins de 15 000 \$, limitent les possibilités. Un processus de planification stratégique est sur le point de commencer, qui examinera divers scénarios pour la création d'un poste de personnel et envisagera des stratégies pour créer une base de financement suffisante pour la rémunération d'un administrateur et un soutien accru aux opérations.

Comité exécutif du Forum des ONG du PCI

- Robert Baron – Société internationale d'ethnologie et de folklore – Président – International;
- Mohamed Lemine Beidieu – Association mauritanienne pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Mauritanie) – Vice-président – États arabes ;
- Matti Hakamaäki – Finnish Folk Music Institute (Finlande) – Secrétaire - Europe de l'Ouest et Amérique du Nord ;
- Cholponai Usubalieva-Grichuk – Centre de recherche culturelle d'Aigine (Kirghizistan) – Trésorier – Asie et Pacifique ;
- Tamara Nikolić Đerić – Maison des Associations de Batana (Croatie) – Europe de l'Est ;
- Bachirou Njoya, Fondation Princesse Momafon Rabiato NJOYA, (Cameroun) – Afrique ;
- Irina Ruiz, Fundación INDICRI (Panama) – Amérique latine et Caraïbes.